

**Forum Civique Européen**  
167, boulevard de la villette  
75010 Paris  
France

**Ursula von der Leyen**  
**Věra Jourová**  
**Didier Reynders**  
Commission Européenne  
Rue de la Loi / Wetstraat 200  
1049 Brussels

Bruxelles, 10 Avril 2020

**LES ASSOCIATIONS DOIVENT POUVOIR CONTINUER À RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE  
LES ÉTATS DOIVENT INTÉGRER LES BESOINS DES ASSOCIATIONS DANS LEUR POLITIQUE**

Nos sociétés traversent une crise sans précédent en Europe en temps de paix. Les institutions de l'Union européenne et des États-membres ont pris des décisions dictées par l'urgence pour ralentir la diffusion de la pandémie. La production est désorganisée. Les revenus des travailleurs sont déjà touché massivement. Des mesures de soutien sont prises, vers les entreprises et les salariés. C'est nécessaire, cela doit continuer. Il faut les généraliser là où l'intervention des institutions se fait encore attendre.

Depuis des décennies le monde associatif et le tiers secteur jouent un rôle essentiel pour accompagner les populations vulnérables. Les statuts et les modes d'intervention de nos organisations varient d'un pays à l'autre. Les tâches qu'elles assurent également. Mais partout elles sont en première ligne pour voir les situations précaires dont les gens souffrent, essayant de répondre aux besoins pour assurer un accès effectif aux droits, pour alerter sur les limites et sur des conséquences négative que peuvent avoir les politiques publiques décidées.

Ce début de crise montre combien leurs rôles sont divers et fondamentaux. La crise a accru les vulnérabilités vécues par ceux et celles qui l'était déjà. De nouvelles populations s'ajoutent à celles déjà fragiles. Les associations auraient besoin de voir leurs moyens d'agir confortées. Beaucoup sont déjà en difficulté.

Les associations ont besoin de l'écoute des pouvoirs publics pour que leurs alertes soient prises en compte sans délai. Dans certains États-membres c'est souvent le cas, dans d'autres pas du tout. Et souvent, pas par mauvaise volonté mais par manque de capacité les institutions ne réagissent pas avec l'urgence nécessaire. Comme les personnels soignants dans les hôpitaux, elles ont trop de problèmes à résoudre à la fois.

Les associations sont là. Elles connaissent ce qui se passe sur le terrain. Elles ont la confiance des populations. Elles doivent être soutenues et ainsi pouvoir agir en réponse aux besoins des personnes vulnérables dans nos sociétés.

Nous appelons la Commission européenne, dans toutes les initiatives qu'elle prend, à être attentive à inclure les associations pour leur donner toute la place qui leur revient. Cela concerne en particulier :

- veiller à ce que les associations bénéficient dans tous les États-membres de toutes les mesures prises pour favoriser le maintien des capacités des entreprises, et en particulier qu'elles puissent garder leurs locaux, leurs personnels. C'est important pendant la crise. Et c'est tout aussi important pour l'après crise. Il ne faudrait pas que nos sociétés aient perdu le savoir-faire des associations vis-à-vis des publics vulnérables.
- veiller à ce que les associations puissent avoir accès aux pouvoirs publics, à tous les niveaux, dans tous les États-membres pour que leurs alertes, leurs analyses, leurs propositions soient incluses dans les processus de décision, pendant comme après la crise.
- intervenir vis-à-vis des autorités publiques là où elles ne mènent pas ce dialogue civil avec les associations.

La gestion de la crise a modifié la façon dont nombre d'États considéraient leur rôle. Davantage qu'un rôle de régulations, Les États jouent un rôle d'action directe. Plutôt que d'organiser l'individualisation dans la société, les États prennent la responsabilité directe de l'action pour assurer la cohésion économique et sociale. Il y a une très bonne raison à ce changement : il s'agit d'agir pour un bien commun qui n'est pas la somme d'intérêts individuels.

Les associations sont depuis toujours les acteurs dont l'action est guidé par l'objectif du bien commun. Les États, qui dans l'urgence cherchent à agir en ce sens dans le contexte de l'urgence, trouveront dans les associations des partenaires expérimentés. À condition qu'ils prennent les mesures qui évitent l'effondrement du monde si fragile des associations.

Nous comptons sur la Commission européenne pour agir rapidement et publiquement en soutien à la place et aux capacités d'actions dont les associations doivent bénéficier dans la crise et dans la reconstruction du tissu sociétal au-delà du moment présent.

#### ***LISTE DES SIGNATAIRES – PLATEFORMES NATIONALES ASSOCIATIVES***

- European Civic Forum (ECF) – Europe
- National Network for Civil Society (B.B.E) – Germany
- National Federation of Polish NGOs (OFOP) – Poland
- Plataforma de ONG de acción social – Spain
- Le Mouvement associatif – France
- Forum del Terzo Settore – Italy
- The Wheel – Ireland
- Centre for Information Service, Cooperation and Development of NGOs (CNVOS) – Slovenia
- Interest Group of Public Benefit Organizations (IGO) – Austria
- Spiralis – Czech Republic
- Ökotárs Alapítvány – Hungary
- De Verenigde Verenigingen – Belgium
- Civil Society Development Foundation (FDSC) – Romania
- NGO Information and Support Centre (NISC) – Lithuania
- Finnish Development NGOs (Fingo) – Finland
- Wales Council for Voluntary Action (WCVA) – Wales
- Građanske Inicijative – Serbia
- Croatian Platform for International Citizen Solidarity (CROSOL) – Croatia
- Frivillighet Norge – Norway

Contact: Alexandrina Najmowicz – European Civic Forum  
[anajmowicz@civic-forum.eu](mailto:anajmowicz@civic-forum.eu) / +33 6 29 87 00 98